



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**88<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 21 décembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 173 de l'ordre du jour (suite)

### Vers des partenariats mondiaux

#### Projet de résolution (A/55/L.71)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu le débat sur cette question à sa 45<sup>e</sup> séance plénière, le 31 octobre 2000.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/55/L.71.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution, j'annonce que depuis sa publication, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/55/L.71 : Afrique du Sud, Cameroun, Canada, Chili, Hongrie, Japon, Kenya, Lituanie, Namibie, Norvège, République de Corée, Singapour et Slovénie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.71?

*Le projet de résolution A/55/L.71 est adopté (résolution 55/215).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 173 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 30 de l'ordre du jour (suite)

### Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours

#### Projet de résolution (A/55/L.68)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu le débat sur cette question à sa 57<sup>e</sup> séance plénière, le 10 novembre 2000.

Je donne la parole au représentant de Madagascar qui va présenter le projet de résolution A/55/L.68.

**M. Bakoniarivo** (Madagascar) : Le débat du 10 novembre 2000 sur le point 30 de l'ordre du jour a mis en exergue le fait que plusieurs facteurs continuent de faire obstacle au développement de l'Afrique bien que des progrès aient été réalisés depuis 1998, date du dernier rapport intérimaire du Secrétaire général. Cette situation est décrite de manière éloquente dans le rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/55/350.

Le projet de résolution A/55/L.68, que j'ai l'honneur de présenter au nom du Groupe des États d'Afrique et des coauteurs, vise à maintenir le haut niveau d'attention accordée à l'Afrique jusqu'à ce que le continent atteigne un niveau de croissance conduisant au développement durable. Les pays suivants se

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

sont ralliés aux coauteurs énumérés dans le A/55/L.68 : Inde et Singapour.

Le préambule du projet de résolution rappelle que, si la responsabilité du développement de l'Afrique incombe en premier lieu aux Africains, l'appui et l'assistance de la communauté internationale sont indispensables pour le redressement économique du continent.

Tout en se félicitant des efforts et initiatives internationaux bilatéraux pris en faveur de l'Afrique, l'Assemblée générale, dans ce projet de résolution constate avec une vive inquiétude le peu de progrès réalisés, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. En dépit des efforts considérables consentis par les pays africains pour la mise en place d'un environnement économique et politique propice au développement, l'Afrique continue de faire face à de graves problèmes engendrés, entre autres, par le fardeau de la dette, la baisse de l'aide publique au développement, la pandémie de VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, ainsi que par la diminution de sa part dans le commerce mondial.

Aussi, dans ce projet de résolution l'Assemblée générale demande-t-elle instamment l'application immédiate des programmes relatifs à l'allègement de la dette, en particulier pour les pays pauvres très endettés, la pleine intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et l'augmentation des sources de financement à destination du continent. Elle demande également que l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods, poursuive avec une énergie renouvelée et à titre prioritaire la réalisation des buts et objectifs du Nouvel Ordre du jour.

Le projet de résolution souligne également la nécessité de renforcer le mécanisme de coordination et d'harmonisation des initiatives en faveur de l'Afrique pour une meilleure efficacité. Dans ce sens, le projet de résolution propose l'adoption d'une approche intégrée des Nations Unies en Afrique.

Enfin, l'Assemblée générale met l'accent sur l'importance d'une évaluation judicieuse et indépendante de haut niveau sur la base d'un ensemble d'indicateurs de résultats dans le cadre de la préparation de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour prévus en 2002.

L'Afrique se tourne de nouveau vers la communauté internationale pour lui manifester sa solidarité

dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. L'adoption de ce projet de résolution continuera certainement d'encourager l'Afrique à redoubler d'efforts pour réussir son entrée dans le nouveau millénaire. Il est temps que les Africains récoltent les fruits de leurs efforts et passent d'une relance encore fragile à des fondations plus solides pour un avenir plus sûr.

Pour terminer, je voudrais exprimer ici notre gratitude à toutes les délégations qui ont participé aux consultations organisées autour de ce projet et celles qui se sont jointes aux pays africains afin de s'en porter coauteurs. Le Groupe des États d'Afrique et les coauteurs de ce projet de résolution espèrent qu'il sera adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons passer à l'examen du projet de résolution A/55/L.68.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Perfiliev** (Directeur des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) (*parle en anglais*) : Avant qu'ils ne se prononcent sur le projet de résolution A/55/L.68, je voudrais informer les membres qu'aux termes du paragraphe 14 du projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait au Secrétaire général de présenter une évaluation indépendante et objective du Nouvel Ordre du jour à l'Assemblée générale au plus tard le 31 mai 2002.

Le Secrétaire général a l'intention de confier la préparation de cette évaluation à une équipe d'experts, qui serait composée d'une éminente personnalité pour coordonner l'évaluation et de six experts de haut niveau – trois venant des pays donateurs, deux de l'Afrique et un d'un autre pays en développement. On s'attend à ce que l'équipe d'experts effectue l'évaluation en cinq mois, et qu'elle se rende en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord pour des consultations.

Le coût préliminaire de cette activité est évalué à 360 000 dollars. De ce montant, 240 000 dollars seront nécessaires en 2001 et 120 000 dollars en 2002. On considère que la somme de 240 000 dollars nécessaire pour 2001 pourrait provenir des ressources appropriées pour l'exercice biennal actuel, et que la somme de 120 000 dollars nécessaire pour 2002 serait reflétée dans les propositions pour l'exercice biennal 2002-2003.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.68, intitulé « Application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.68?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 55/216).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 30 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 50 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

##### **Projet de résolution (A/55/37/Rev.1 et Corr.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 50 de l'ordre du jour à ses 47e et 48e séances plénières, le 1er novembre 2000.

Je donne maintenant la parole au représentant de Madagascar qui va présenter le projet de résolution A/55/L.37/Rev.1.

**M. Bakoniario** (Madagascar) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des États d'Afrique et des coauteurs mentionnés, le projet de résolution qui figure dans le document A/55/L.37/Rev.1. Les pays suivants se sont ralliés à ses coauteurs : Australie, Belgique, Finlande, Allemagne, Grèce, Inde, Italie, Pays-Bas et Portugal. Le projet de résolution, intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » est présenté au titre du point 50 de l'ordre du jour.

Le débat que nous avons tenu sur ce point le 1er novembre 2000 a abouti à un constat général selon lequel le développement de l'Afrique est aussi tributaire de la prévention des conflits. Cette idée se trouve dans le préambule du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée générale réaffirme le lien étroit entre paix, sécurité, développement et la nécessité d'appliquer intégralement les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport figurant dans le document A/52/871.

Le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, objet du document A/55/45, a révélé le manque de volonté politique comme l'un des obstacles majeurs à l'application de ces recommandations. Aussi, l'Assemblée générale souligne-t-elle, dans le préambule du projet de résolution, qu'une volonté politique plus affirmée est indispensable pour la mise en oeuvre effective des recommandations du Secrétaire général et des propositions du Groupe de travail.

Estimant que les propositions formulées par le Groupe de travail aux paragraphes 25 à 57 de son rapport contribueront à la promotion de la paix et du développement du continent africain, l'Assemblée générale encourage, dans le paragraphe 3 du dispositif, les États Membres, les organismes du système des Nations Unies, les institutions internationales et régionales compétentes à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de leurs mandats respectifs pour l'application intégrales des propositions du Groupe de travail spécial à composition non limitée.

Elle souligne également le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer pour la mise en oeuvre coordonnée et intégrée des recommandations du Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité. Elle prie le Conseil économique et social d'examiner, à sa session de fond de 2001, les propositions figurant au Chapitre IV du rapport du Groupe de travail.

Afin de permettre au dit Groupe de travail de mener à bien la mission que lui a confiée la résolution A/54/234, l'Assemblée générale déciderait de proroger son mandat jusqu'à sa cinquante-sixième session. L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de l'ONU et le Groupe de travail de lui soumettre respectivement leurs rapports à cette session afin d'évaluer les progrès accomplis.

Notre Assemblée est dans une position unique pour faire en sorte que le rêve de paix et de développement soit une réalité en Afrique. Cette conviction amène le Groupe des États d'Afrique et les coauteurs à espérer que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution A/55/L.37/Rev.1, afin de traduire en actes concrets l'engagement pris au chapitre VII de la Déclaration du Millénaire.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à toutes les délégations, et en particulier

à nos partenaires du développement, pour leur précieux concours dans l'élaboration de ce projet de résolution, qui revêt une importance capitale pour l'Afrique. Nous tenons également à remercier tous les pays qui ont bien voulu coparrainer ce projet de résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons à présent procéder à l'examen du projet de résolution A/55/L.37/Rev.1.

Avant de donner la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite intervenir pour une explication de vote ou de position, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Snyder** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont pris part aux discussions concernant le projet de résolution intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », dans un esprit de compromis. Nous voudrions clarifier notre position sur les mesures spécifiques énoncées dans le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de cette question (A/55/45). Tout en approuvant un grand nombre des remarques faites dans le rapport et des mesures qui y sont proposées, nous avons certaines réserves sur quelques-unes de ses propositions.

Premièrement, nous sommes convaincus que l'aide au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ne doit pas être gaspillée sur des États qui sont toujours engagés dans des conflits.

Deuxièmement, notre position est que l'allègement de la dette bilatérale publique ne doit pas être séparée du processus de l'Initiative PPTE des institutions financières internationales, que ce soit au niveau unilatéral ou du Club de Paris. Cela réduirait les moyens de pression des institutions financières internationales destinés à encourager les réformes économiques.

Troisièmement, seules les institutions financières internationales jugent aujourd'hui du degré de viabilité de la dette extérieure. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement puisse disposer d'un rôle d'évaluation en la matière.

Quatrièmement, la politique du Gouvernement des États-Unis s'oppose à l'élargissement de

l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE aux pays à revenu moyen, car cela aurait des implications budgétaires importantes.

Enfin, les États-Unis n'approuvent pas l'objectif de 0,7 % de l'aide publique au développement.

En dépit de ces inquiétudes, les États-Unis souhaitent s'associer au consensus sur ce projet de résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, j'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, l'Irlande et la Suède se sont portées coauteurs du projet de résolution A/55/L.37/Rev.1.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.37/Rev.1. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution A/55/L.37/Rev.1 est adopté (résolution 55/217)*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant du Japon, qui souhaite intervenir pour expliquer sa position, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Maruyama** (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'a pas coparrainé le projet de résolution sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, parce qu'elle a quelques problèmes avec des paragraphes du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de cette question, pour les mêmes raisons que celles liées au point 30 de l'ordre du jour, « Mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, notamment mesures et recommandations approuvées lors de l'examen à mi-parcours » et au point 27, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ».

Il reste que le Gouvernement japonais continue de travailler pour aboutir à des résultats tangibles dans le cadre des efforts internationaux visant à assurer l'élimination de la pauvreté, la croissance économique, l'intégration des économies africaines au sein de l'économie mondiale et le développement de ressources humaines, sur la base du Programme d'action de

Tokyo, adopté à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Le Gouvernement japonais souhaite demander à la communauté internationale et aux Nations Unies de s'engager en faveur du développement accru de l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une communication sur le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nous venons d'adopter le projet de résolution A/55/L.37/Rev.1, et avons donc prorogé le mandat du Groupe de travail spécial jusqu'à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

À cet effet, j'ai eu des consultations intenses et j'ai le grand plaisir d'annoncer, comme cela a été notifié à tous les groupes régionaux le 4 décembre, ma décision de nommer S. E. M. Shamshad Ahmad, Représentant permanent du Pakistan, et de nommer une nouvelle fois S. E. M. Inocencio Arias, Représentant permanent de l'Espagne, en qualité de Vice-Présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

**M. Rahmtalla** (Soudan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole, Monsieur le Président, pour répondre à votre communication en ma qualité de coordonnateur du groupe africain d'experts sur les questions économiques – les représentants africains à la Deuxième Commission.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir nommé le Représentant permanent du Pakistan et nommé à nouveau le Représentant permanent de l'Espagne pour présider le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits en Afrique. Nous profitons également de cette occasion pour exprimer nos profonds remerciements et notre gratitude au Représentant permanent de Singapour, le Coprésident sortant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 50 de l'ordre du jour.

#### **Point 27 de l'ordre du jour**

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine**

#### **Projet de résolution (A/55/L.67)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu son débat sur ce point à sa 53e séance plénière, le 7 novembre 2000.

Je donne la parole au représentant du Togo qui va présenter le projet de résolution A/55/L.67.

**M. Kpotsra** (Togo) : Suite au débat que l'Assemblée Générale a eu le 7 novembre dernier sur le point 27 de son ordre du jour relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), l'honneur m'échoit de présenter aujourd'hui, au nom des États membres de l'OUA, le projet de résolution contenu dans le document A/55/L.67.

Dans son préambule, le projet de résolution fait mention du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la coopération entre l'ONU et l'OUA et souligne les deux événements importants survenus cette année, qui vont dans le sens du renforcement de la coopération régionale et internationale.

Il s'agit, tout d'abord, de la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Lomé en juillet dernier, et au cours de laquelle ont été adoptées un certain nombre de décisions qui traduisent la détermination des États du continent à continuer de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable en Afrique, en dépit des énormes difficultés auxquelles ils ont à faire face.

Il s'agit également du Sommet du Millénaire au cours duquel plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la nécessité de trouver des solutions adéquates aux nombreux défis qui se posent à notre monde et, en particulier, aux besoins spécifiques de l'Afrique.

Au regard de la situation particulièrement difficile que connaissent les États africains, situation, au demeurant, caractérisée par un considérable déficit de stabilité, par le délabrement prononcé des économies nationales et par la dégradation continue des conditions de santé, le projet de résolution souligne la nécessité pour l'OUA de continuer d'oeuvrer, en partenariat avec l'ONU, au renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix et à la mise en place des bases d'un développement durable en Afrique.

Dans son dispositif, le projet de résolution note avec satisfaction l'état de la coopération entre les deux organisations et encourage le Secrétaire général de l'ONU à renforcer les moyens du Bureau de liaison de l'ONU à Addis-Abeba. Le Secrétaire général y est également invité à associer étroitement l'OUA à la mise en oeuvre des engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui ont trait à la satisfaction des besoins spécifiques de l'Afrique.

Il y est en outre prié de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations adoptées lors de la dernière réunion annuelle des deux organisations, notamment celles qui ont trait aux programmes prioritaires de l'OUA visés à la section III du rapport du Secrétaire général.

Pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, le texte invite l'ONU à aider davantage l'OUA à renforcer son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en même temps qu'il encourage la communauté internationale à continuer d'oeuvrer à la consolidation des capacités africaines en matière de maintien de la paix.

Au plan socioéconomique, le projet de résolution prie les organismes compétents des Nations Unies d'inclure dans leurs programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux des activités visant à assister les pays africains dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la coopération et l'intégration économique régionale.

Il leur demande par ailleurs de renforcer la coordination de leurs programmes régionaux en Afrique afin de les harmoniser effectivement avec ceux des organisations économiques sous-régionales et régionales africaines et de contribuer à instituer un climat propice au développement économique et aux investissements. Tout en demandant à l'ONU d'appuyer activement les efforts déployés par l'OUA en vue de l'accroissement de l'aide publique au développement, le projet de résolution souligne que la question de la dette africaine devrait retenir davantage l'attention de la communauté des donateurs.

Il réaffirme, enfin, la nécessité d'un soutien plus accru à l'OUA et aux États africains pour leur permettre de faire face aux problèmes des réfugiés, des déplacés et des personnes qui rentrent dans leurs pays.

Des tractations de dernière minute survenues, notamment entre certaines délégations africaines – hélas, je n'ai pas pu consulter toutes les autres délégations africaines; j'espère qu'elles ne m'en tiendront

pas rigueur – nous ont amenés, dans un esprit de compromis, à accepter, au nom des États africains, des propositions des amendements qui portent sur le paragraphe 11. Le paragraphe 11 est modifié comme suit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« *Demande* à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer activement les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour amener la communauté des donateurs et, le cas échéant, les institutions multilatérales à faire en sorte que l'aide publique au développement atteigne le niveau fixé pour objectif, soit 0,7 % du produit national brut, à mettre en oeuvre pleinement, rapidement et efficacement le programme élargi d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres lourdement endettés, et à réaliser l'objectif consistant à garantir un allègement global et effectif de la dette des pays africains grâce à différentes mesures nationales et internationales visant à rendre leurs dettes durables à long terme ».

*(l'orateur reprend en français)*

Le projet de résolution, tel que révisé et actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée générale, a le mérite d'être plus concis que le texte de l'année dernière et de refléter à la fois les préoccupations des États africains et des partenaires de l'Afrique, car issu de longues concertations avec ces partenaires.

Je voudrais, en conséquence, exprimer le vif souhait des États africains de voir le texte, tel qui se présente, adopté sans votre par l'Assemblée générale.

**Le Président** *(parle en anglais)* : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.67, tel que révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.67, tel que révisé oralement?

*Le projet de résolution A/55/L.67, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 55/218).*

**Le Président** *(parle en anglais)* : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 27 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 50.*